

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2021**  
**DELIBERATION N° DE-2021-112**

L'an deux mil vingt et un, le 3 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lauga, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHE, M. ALLEMAN, Mme BENSOUSSAN (à partir de 18h07), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN (à partir de 19h14), Mme LIOUSSE (jusqu'à 20h10), Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme LOUPIEN-SUARES à Mme CASTEL ; M. SEVILLA à Mme HARDOUIN-TORRE ; Mme ZITTEL à Mme DUHART ; M. ESTEBAN à M. ABADIE (jusqu'à 19h14) ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD (à partir de 20h10).

**Absent(s) :**

Mme BENSOUSSAN (jusqu'à 18h07, délibération n°7).

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET-LOUSTAU

---

*Entendu le rapport de M. SALANNE,*

**OBJET : MARCHES PUBLICS** – Restructuration et extension du groupe scolaire du Prissé - Avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

La Ville de Bayonne a conclu le 19 mars 2021 avec l'équipe agence d'architecture Hiru, un marché de maîtrise d'œuvre (n° 21033) afin de mener la restructuration et l'extension du groupe scolaire du Prissé. Le groupement est composé de sept cotraitants parmi lesquels figurait dès le dépôt candidatures la société L2G portant le nom commercial de PREMIER PLAN (BE VRD-paysage).

La Ville a été informée par une annonce légale parue aux Petites affiches du 07 avril 2021 de l'absorption de ce cotraitant (SIREN n° 313 351 017) par la SELARL PREMIER PLAN (SIREN n° 481 772 937). Cette opération entraîne une radiation de la société L2G et un transfert de son patrimoine à la SELARL PREMIER PLAN. Les moyens humains ont également été repris par cette dernière société.

Par conséquent, la SELARL PREMIER PLAN se substitue à la société L2G pour l'exécution de la part qui lui revient du marché cité ci-dessus. Le nouveau titulaire présente toutes les garanties nécessaires et s'engage à reprendre purement et simplement l'ensemble des droits et des obligations du contrat initial dont les conditions d'exécution restent inchangées.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant joint en annexe

*Ont signé au registre les membres présents.*

**Adopté à l'unanimité**

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne  
Par délégation du Maire  
Marc Wittenberg  
Directeur général des services



## AVENANT N°1

### **A - Identification du pouvoir adjudicateur**

Ville de Bayonne  
HOTEL DE VILLE  
1 AVENUE MARECHAL LECLERC  
64100 BAYONNE

Tél : 05.59.46.61.63  
Poste : 61.63  
Télécopie : 05.59.59.30.91  
Courriel : marches@bayonne.fr  
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.bayonne.fr>

<http://www.bayonne.fr>

Représenté par : Jean-René Etchegaray, Maire de Bayonne

### **B - Identification du titulaire du marché**

Équipe formée par les sociétés :  
HIRU – Atelier d'Architectures, AILTER, PREMIER PLAN, BETIKO, CETAB, EMACOUSTIC, BEING'S.

Dont la société mandataire est :  
HIRU – Atelier d'Architectures  
73 RUE DE MIRAMBEAU  
64600 ANGLET

Représentée par Monsieur Antoine PRADIER, Co-gérant

### **C - Objet du marché**

RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DU PRISSE - MISSION DE MAITRISE  
DOEUVRE MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLE NEGOCIE AVEC  
LE(S) LAUREAT(S) DU CONCOURS

Référence du marché : 21033

Date de la notification : 01/04/2021

Durée prévisionnelle : 3 ans, à compter du 01/04/2021.

Montant initial du marché  
- Taux de TVA : 20,0 %  
- Montant HT : 552 000,00 €  
- Montant TTC : 662 400,00 €

## **D - Objet de l'avenant**

Modifications introduites par le présent avenant :

La Ville de Bayonne a conclu le 19 mars 2021 avec l'équipe agence d'architecture Hiru, un marché de maîtrise d'œuvre (n° 21033) dans le cadre de la restructuration et extension du groupe scolaire du Prissé. Le groupement est composé de sept cotraitants parmi lesquels figurait dès le dépôt candidatures la société L2G portant le nom commercial de PREMIER PLAN.

La Ville a été informée par une annonce légale parue aux Petites affiches du 07/04/2021 de l'absorption de ce cotraitant (siren n° 313 351 017) par la selarl PREMIER PLAN (siren n°481 772 937). Cette opération entraîne une radiation de la société L2G et un transfert du patrimoine de cette dernière à la selarl PREMIER PLAN. Les moyens humains ont également été repris par la selarl PREMIER PLAN.

Par conséquent, la selarl PREMIER PLAN se substitue à la société L2G pour l'exécution de la part qui lui revient du marché cité ci-dessus. Le nouveau titulaire présente toutes les garanties nécessaires et s'engage à reprendre purement et simplement l'ensemble des droits et des obligations du contrat initial dont les conditions d'exécution restent inchangées.

## **E - Signature du titulaire du marché**

A .....

Le .....

Signature du titulaire

## **F - Signature du pouvoir adjudicateur**

A .....

Le .....

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur  
Jean-Marc Salanne, conseiller municipal délégué à la commande publique